



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Situation du bâtiment Tour Côte de Nacre du CHU de Caen

Question orale n° 20

### Texte de la question

M. Joël Bruneau appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur la problématique de la tour Côte de Nacre, ancien bâtiment du centre hospitalier universitaire (CHU) de Caen dont l'avenir n'est pas défini. La première tranche du nouveau CHU a déjà été inaugurée, la seconde est en cours de réalisation et le transfert de l'ensemble des services sera achevé en 2026. La tour Côte de Nacre comporte 23 étages déployés sur environ 150 000 m<sup>2</sup> pour environ 88 m de haut. Partiellement amianté, son désamiantage et sa déconstruction sont évalués à 110 millions d'euros, alors que son désamiantage et sa rénovation coûteraient selon les premières estimations autour de 200 millions. Les premières mesures de protection coûteront environ 6 millions d'euros et le maintien en sécurité du bâtiment coûtera environ 1,5 million par an, à la charge du CHU de Caen. M. le député appelle l'attention de Mme la ministre sur les contraintes budgétaires du CHU de Caen et des risques de dégradation de l'offre de santé consécutives compte tenu de l'impact annuel de ces dépenses prévisibles sur l'ancien bâtiment pour lequel aucune solution d'avenir n'est encore prévue. Il lui demande si le Gouvernement compte engager un programme de démolition qui s'avère nécessaire sans attendre, au risque de voir les dégradations du bâtiment augmenter le coût de cette démolition.

### Texte de la réponse

#### CHU DE CAEN

**Mme la présidente** . La parole est à M. Joël Bruneau, pour exposer sa question, no 20, relative au CHU de Caen.

**M. Joël Bruneau** . La ville de Caen a la chance de voir son centre hospitalier universitaire (CHU) en phase de reconstruction. Il sera inauguré en 2026 et nous permettra de disposer d'un outil de soins extrêmement performant. Il subsiste néanmoins une difficulté majeure, liée au concept dont nous héritons et que Mme Simone Veil, alors ministre de la santé, qualifiait déjà d'obsolète lors de son inauguration en 1974 : une tour de vingt-trois étages, dont l'emprise au sol est d'un peu plus de 4 hectares et dont la superficie est de 132 000 mètres carrés.

Trois options ont été étudiées par un cabinet d'architectes compétent, missionné par la direction du CHU. La première est la restructuration de la tour, qui obligerait à injecter entre 220 et 280 millions d'euros, parce que sa superficie n'est que partiellement utilisable – environ 70 000 mètres carrés sur les 132 000.

La deuxième option est la destruction de la tour : son coût est estimé à environ 110 millions d'euros, dont 80 millions rien que pour le désamiantage, qui devra être effectué quoi qu'il arrive.

La troisième et dernière option, sans doute la plus facile mais la moins satisfaisante, consisterait à laisser la tour en l'état, ce qui nécessiterait un premier investissement de plus de 6 millions pour sécuriser les lieux, puis, chaque année, une enveloppe de 1,5 à 2 millions d'euros pour la maintenance minimale du site, ce qui grèverait

gravement le budget de l'hôpital.

Je demande donc à Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins de bien vouloir effectuer dès à présent une étude opérationnelle relative à la destruction de cette tour, compte tenu des contingences techniques indissociables d'un chantier d'une telle ampleur. Je souhaite qu'elle trouve la bonne solution, en lien avec les services de l'État, pour avancer sur ce dossier un peu délicat.

**Mme la présidente** . La parole est à Mme la ministre déléguée chargée des personnes en situation de handicap.

**Mme Charlotte Parmentier-Lecocq**, *ministre déléguée chargée des personnes en situation de handicap* . Vous appelez l'attention du Gouvernement sur le devenir de la tour Côte de Nacre dans le cadre du projet de reconstruction du CHU. Je tiens à rappeler l'engagement financier majeur de l'État en faveur de la reconstruction intégrale du CHU : il s'élève à 400 millions d'euros, soit plus de 70 % du plan de financement global. Les bâtiments issus de la première phase des travaux ont été inaugurés en 2023 et la seconde phase devrait être terminée fin 2026.

Comme vous le savez, le devenir de la tour Côte de Nacre, immeuble de vingt-trois étages, n'a pas été déterminé dans le cadre du programme de démolition en 2017. Le préfet et le directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) ont demandé au CHU de réaliser des études à ce sujet.

Plusieurs options se dégagent. La première est le maintien de la tour en l'état, sans usage ni destination. Cette solution d'immobilisme entraîne, comme vous le rappelez, un coût élevé lié à la sécurisation du bâtiment : 6 millions d'euros initialement, puis 2 millions annuellement. La deuxième consiste dans la réhabilitation de la tour pour d'autres usages, avec un déséquilibre d'opération considérable compte tenu de la configuration actuelle de l'immeuble ; les premières estimations de son coût oscillent entre 230 et 280 millions. La troisième réside dans la destruction de la tour, qui s'inscrirait dans un projet d'aménagement urbain conçu avec les collectivités territoriales ; son coût prévisionnel s'élève à 110 millions d'euros.

La ministre a demandé au préfet et au directeur général de l'ARS de poursuivre les études, en concertation avec le CHU et les collectivités territoriales, et de réaliser un premier tour de table financier. Il nous faudra décider du devenir de la tour Côte de Nacre dans les prochains mois, étant donné l'avancement des travaux et le déménagement prévu en 2027.

La ministre partage votre préoccupation, monsieur Bruneau : l'absence de décision a un coût pour le CHU. L'État et les collectivités territoriales doivent dessiner ensemble une solution au service du territoire d'ici l'été 2025 au plus tard. Vous y serez bien sûr pleinement associé.

**Mme la présidente** . La parole est à M. Joël Bruneau.

**M. Joël Bruneau** . Merci pour cette réponse. Je peux vous assurer que l'ensemble des élus locaux directement concernés par le sujet, qu'il s'agisse du président de la communauté urbaine ou du maire de Caen, sont prêts à travailler à différentes hypothèses en se fondant sur le scénario le plus vraisemblable et le plus raisonnable, à savoir la reconfiguration des lieux et la libération de ces 4 hectares grâce à la destruction de la tour.

## Données clés

**Auteur** : [M. Joël Bruneau](#)

**Circonscription** : Calvados (1<sup>re</sup> circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

**Type de question** : Question orale

**Numéro de la question** : 20

**Rubrique** : Établissements de santé

**Ministère interrogé** : Santé et accès aux soins

**Ministère attributaire :** Santé et accès aux soins

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [19 novembre 2024](#)

**Réponse publiée le :** 19 décembre 2024, page 7000

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [19 novembre 2024](#)